

29 juin 2012

S.G.A.R d'Auvergne

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'Auvergne

APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR
ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

D.C.R.

12 - 0764

Le Conseil régional d'Auvergne,

réuni à Clermont-Ferrand, les 25 et 26 juin 2012, sous la Présidence de Monsieur René SOUCHON,
en présence de 35 Conseillers régionaux,

Anna AUBOIS , Maïté BALLAIS , André CHASSAIGNE , Brice HORTEFEUX , Sylvie LACHAIZE , Claudine LAFAYE , Claude MALHURET , Jean MALLOT , Alain MERCIER , Bernadette RONDEPIERRE ,
Karine VACANT , Évelyne VALENTIN étant absent(s) ou excusé(s).

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget régional,
Vu le rapport présenté par le Président du Conseil régional d'Auvergne,
Vu l'avis de la commission compétente,
Après en avoir délibéré en séance publique,
Abstention du groupe Union Pour l'Auvergne,*

décide :

- de valider les propositions relatives au rapport et au document d'orientations et d'approuver la version définitive de ces deux volets du SRCAE,
- d'approuver le schéma régional éolien sous réserve que soit intégrée au zonage favorable la totalité des territoires des communes de St-Simon, Velzic et Giou de Mamou dans le Cantal, et des Vastres en Haute-Loire.

Contrôle de la légalité
Visa du S.G.A.R : 29 juin 2012



Le Président du Conseil régional,

René SOUCHON